



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Vérification des installations électriques

(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodique quadriennal

Pièce(s) jointe(s) :
Rapport de vérification dans un établissement recevant du public

N° de rapport : 134924224-001-1
Date : 10/04/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
LAPORTE
PLACE DU DOCTEUR BAYLAC
31059 TOULOUSE 09
Référence Client : 43942151

Date(s) d'intervention :
Du 04/04/2025 au 08/04/2025
Intervenant(s) :
DAVID LAGDER



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 81 pages - Version modèle rapport Electricité_ERT_6.19.3

Liste récapitulative des observations

Observations relatives aux installations du domaine Haute Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26		
➤ Observation(s) local		
2	R. 4215-13 NF C13-200_Ed2009 : 623	Extincteur près de la porte d'accès inadapté au domaine de tension (P) A remplacer
3	R. 4226-09 NF C13-200_Ed2009 : 624	Les consignes de manœuvre sont incomplètes (P) A compléter
4	R. 4226-09 NF C13-200_Ed2009 : 622	Remplacer les gants isolante qui sont usés (P) Le remplacer
x	Numéro d'observation récurrente	 Nouvelle observation (P) : Préconisation

Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Localisation		Non-conformité - Préconisation (P)
N° Obs	Références réglementaires	
Ensemble des installations électriques contrôlées		
1 nouvelle observation	R. 4226-05	Les coupures et essais des dispositifs différentiels basse tension n'ont pas été autorisés par l'exploitant, de fait la vérification réglementaire n'est pas exhaustive comme rappelé dans la note DGT QR de mars 2024. (P) Les dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR) repérés 'NE' dans le paragraphe RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS du rapport n'ont pas été essayés. Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire "coupure décalée" après l'établissement d'un plan de coupure.
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26		
➤ Observation(s) local		
5	R. 4215-03 NF C15-100_Ed2002 : 411	Plusieurs installations non utilisées (P) A déposer
➤ Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité		
(laisser pour mémoire en 2025)		

- | | | |
|---|--|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">6</div> | R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4 | Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal"
(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer |
|---|--|---|

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26

➤ **TRANSFORMATEUR SECOURS**

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">7</div> | R. 4215-05
NF C15-100_Ed2002 : 559 | Protections secondaire et primaire non vues
(P) A repérer et identifier |
|---|---------------------------------------|---|

➤ **TGBT LAPORTE**

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">8</div> | R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 612 | Isolement insuffisant (inférieur à 500 kOhm) sur le CPI du TGBT chauffage 1
(P) Rechercher le défaut d'isolement de ce circuit et l'éliminer |
|---|---------------------------------------|--|

- | | | |
|---|--------------------------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">9</div> | R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63 | 3 contrôleur Permanent d'Isolement arrêtés
(P) A remettre en état fonctionnement |
|---|--------------------------------------|--|

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">10</div> | R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514 | Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) A remettre à niveau |
|--|---------------------------------------|--|

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">11</div> | R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411 | Présence d'installations non utilisées
(P) A déposer |
|--|---------------------------------------|--|

➤ **Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité**

(laisser pour mémoire en 2025)

- | | | |
|--|--|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">12</div> | R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4 | Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal"
(P) Faire réviser ce bloc autonome ou le remplacer |
|--|--|---|

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires SIAP hommes MCA 02

➤ **Prise(s) de courant**

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">13</div> | R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411 | Câble inutilisé, extrémité nue hors tension
(P) A supprimer d'urgence ou placer les extrémités sous boîte de jonction IP2x |
|--|---------------------------------------|--|

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Anciens bureaux MCA32

➤ **Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité**

- | | | |
|--|--|---|
| <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">14</div> | R. 4215-17
Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4 | Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal"
(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer |
|--|--|---|

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Palier

➤ Armoire Alim CCF



R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) Etablir pour toute installation électrique, les schémas, diagrammes ou tableaux conformes aux normes.

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT

➤ Armoire Alim intox Siaps



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) Etablir pour toute installation électrique, les schémas, diagrammes ou tableaux conformes aux normes.



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) neutre
(P) Baguer le câble utilisé comme conducteur neutre en bleu clair aux deux extrémités.

➤ TGBT REZ-DE-CHAUSSEE (AG2)



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) Etablir pour toute installation électrique, les schémas, diagrammes ou tableaux conformes aux normes.



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) neutre
(P) Baguer le câble utilisé comme conducteur neutre en bleu clair aux deux extrémités.

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK

➤ TGBT



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) Etablir pour toute installation électrique, les schémas, diagrammes ou tableaux conformes aux normes.



R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) neutre
(P) Baguer le câble utilisé comme conducteur neutre en bleu clair aux deux extrémités.

➤ Armoire Alim V Convecteurs

23
nouvelle
observation

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 543

Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection
(P) Raccorder individuellement les conducteurs de protection sur un barreau de connexion de terre

24
nouvelle
observation

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Couleur conventionnelle non respectée du(des) conducteur(s) neutre
(P) Baguer le câble utilisé comme conducteur neutre en bleu clair aux deux extrémités.

➤ Prise de courant

Bureau PMC010, un capot de goulotte

25
nouvelle
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Couvercle absent de goulotte (plinthe)
(P) A remettre en place



Bureau PMC021, 1 capot de goulotte

26
nouvelle
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Couvercle absent de goulotte (plinthe)
(P) A remettre en place



PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulations centre de thérapie brève

➤ 6 COFFRETS CIRCULATION HOPITAL DE JOUR

27
nouvelle
observation

R. 4215-12
NF C15-100_Ed2002 : 422

Présences de poussières susceptibles de générer un risque d'incendie
(P) Nettoyer l'armoire dans les plus brefs délais et assurer une planification régulière de son nettoyage

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248

➤ COFFRET CHAUFFAGE (cadre de santé)

28
nouvelle
observation

R. 4215-10
NF C15-100_Ed2002 : 514

Identification incomplète des circuits de l'armoire électrique
(P) Etablir pour toute installation électrique, les schémas, diagrammes ou tableaux conformes aux normes.

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulation Consultados / UMES

- TGBT (2ème étage gauche)
 - PC office - 2x16 A

29
nouvelle
observation

R. 4215-06
NF C15-100_Ed2002 : 526

Le raccordement sur la connexion dépasse les 2 conducteurs par serrages et de même section et de même nature
(P) Installer un collecteur pour leurs raccordements

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau psychologue

- Prise(s) de courant

30
nouvelle
observation

R. 4226-07
NF C15-100_Ed2002 : 63

Couvercle absent de goulotte (plinthe)
(P) A remettre en place



PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau UMPSA

- Appareil(s) d'éclairage

Laisser pour mémoire en 2025

31

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante de la masse
(P) A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune et de section égale à la section des conducteurs actifs de l'alimentation

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Atelier 1

- Appareil(s) d'éclairage (applique)

32

R. 4215-03
NF C15-100_Ed2002 : 411

Continuité à la terre inexistante de la masse
(P) A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune et de section égale à la section des conducteurs actifs de l'alimentation

x

Numéro d'observation récurrente

x
nouvelle
observation

Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	9
1.1 Renseignements principaux	9
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	10
Documents nécessaires à la vérification	10
Limite(s) d'intervention	10
1.3 Changements importants depuis la précédente vérification	11
2. Caractéristiques principales des installations	13
2.1 Structure de l'établissement	13
Nombre de bâtiments / affectation	13
2.2 Structure des installations	13
Désignation des Réseaux	13
Désignation et implantation du ou des postes Haute Tension	13
Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux	13
Caractéristiques des Sources	14
Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion	15
2.3 Installations de Sécurité	17
Eclairage de sécurité	17
2.4 Classement des locaux à risques	17
3. Examen des prescriptions applicables	19
NORMES APPLICABLES	19
4. Résultats des mesurages et essais	25
4.1 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	25
4.2 Résultats	25
Prises de terre	25
Continuités entre tableaux de la distribution	25
Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement	25
Dispositifs différentiels à courant résiduel	25
Examen des circuits terminaux	31
5. Résultats des autres vérifications	60
Liste des observations des circuits sans différentiel	60
Liste des observations des tableaux	60
6. Annexes	61
Liste des plans et schémas des installations	61
Liste des plans et schémas des installations archivés par APAVE	61
Synoptique de l'installation électrique	63
Tableau Haute Tension	70
Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations	71
Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages	
Rappels sur les vérifications d'installations électriques	80

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Etablissement vérifié :	LAPORTE PLACE DU DOCTEUR BAYLAC 31059 TOULOUSE 09 N° Etab : A54136514 N° Mission : C24049962M0108
Installation(s) vérifiée(s) :	PURPAN - BATIMENT LAPORTE
Activité principale :	ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES
Vérification :	
• Nature :	Périodique
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 04/04/2025 au 08/04/2025
• Durée (jours) :	2
• Date précédente :	11/06/2019
Accompagnement réglementaire :	Total
• Accompagnateur :	M. David GIRALT (Electricien CHU)
Vérificateur(s) :	M. DAVID LAGDER MIDI PYRENEES
Surveillance des installations :	M. LIMOSIN (Responsable Service Technique)
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	M. LIMOSIN (Responsable Service Technique)

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes .			✓	
Schémas unifilaires des installations électriques		✓		
Rapport de vérification initiale : - VERITAS 2004 01323098	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion				✓
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments			✓	
Eléments de traçabilité des essais réglementaires			✓	

Limite(s) d'intervention

- **Limite(s) d'intervention générale(s)**

La continuité à la terre des récepteurs notés inaccessibles (soit masses 'inac', soit 'inac h > 4m') au paragraphe Examen des circuits terminaux n'a pu être vérifiée.
Faire réaliser les compléments nécessaires

- **Limite(s) d'intervention particulière(s)**

PAVILLON LAPORTE :

Appareil(s) inaccessible(s); Continuité à la terre non réalisée faute de mise à disposition de moyens d'élévation sécurisés

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

La continuité à la terre des appareils d'éclairage et récepteurs notés inaccessibles au chapitre 'Examen des circuits terminaux' (soit masses 'inac', soit 'inac h > 2,5m') n'a pu être vérifiée

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

Notre vérification porte sur l'état apparent des appareillages. Ceux inaccessibles et non visibles (en faux plafond, sous carter...) n'ont pas été inspectés.

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26

➤ **BOUCLE HTA NORMAL 63KVA**

➤ **TERRE BATIMENT**

Pour des raisons d'exploitation, la mesure de la prise de terre n'a pas été réalisée

(P) Faire réaliser les compléments nécessaires

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26

➤ **TRANSFORMATEUR LIT DERMATO LAPORTE**

Transformateur hors service, débranché en aval du disjoncteur de protection du secondaire (Protection primaire non vue)

(P) Avant une éventuelle remise en usage, vous assurer de son état de conformité, le cas échéant en sollicitant une vérification par APAVE

➤ **Armoire clim 400V**

Le rapport de visite initiale suite à modification de structure, bien que prévu au contrat, ne nous a pas été transmis ce qui n'a pas permis de mener complètement à bien notre mission.

(P) En l'absence de ces éléments, notre vérification n'a porté que sur le maintien en état et non sur la conception. Nous fournir les éléments manquants. A défaut, nous sommes à votre disposition pour réaliser une visite de conformité.

PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local eau chaude sanitaire - MCA 27

Local fermé à clé au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA :

Local PMC109

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE :

Local PMC203, PMC238, PMC204, PMC205, PMC239, PMC207

Local occupé au moment de notre passage (non vérifié)

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248

➤ **COFFRET CHAUFFAGE (cadre de santé)**

➤ **PC Cabines**

L'essai du dispositif différentiel n'a pas été réalisé car le circuit est hors tension

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

PAVILLON LAPORTE : - COMBLES

Local, installation, ou équipement inaccessible au moment de notre passage, installations non vérifiées

(P) Nous sommes à votre disposition pour réaliser une mission complémentaire.

1.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Caractéristiques principales des installations

2.1 Structure de l'établissement

Nombre de bâtiments / affectation

1. PAVILLON LAPORTE, structure en béton maçonné de quatre niveaux

2.2 Structure des installations

Désignation des Réseaux

Désignation	Domaine de tension	Origine	Puissance installée (kVA)	N° Obs
BOUCLE HTA NORMAL 63KVA	HTA	Interne		

Information sur le reseau :

- **Localisation :** PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26
 - **Distribution :** Triphasé
 - **Neutre :** Distribué
 - **Schéma Liaison Terre :** Indéterminé
 - **Distribution Longueur :** longueur > 100m
 - **Tension :** 20 kV
 - **Courant Défaut:** 300 A
 - **Type Alimentation :** Aéro-souterrain
 - **Dispositif Coupure :**

Significations des abréviations utilisées			
HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	Tri + N : Triphasé + Neutre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	DDR : Disjoncteur Différentiel	

Désignation et implantation du ou des postes Haute Tension

Désignation	Nature	Implantation
BOUCLE HTA NORMAL 63KVA	de livraison transformation	Local réservé séparé des batiments voisins et 8m > D >= 4m

Désignation et implantation du ou des Tableaux principaux

Désignation	Localisation
TGBT REZ-DE-CHAUSSEE (AG2)	PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT

Caractéristiques des Sources

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR TR 1	Transformateur HT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	

Information sur la source :

Marque : ALSTHOM Couplage : Dy	Numéro : 758880 Ucc (%) : 4	Puissance (kVA) : 400 Diélectrique : Huile	SLT : IT
Primaire		Secondaire	
Tension : 20 kV	Intensité : 17,1	Tension : 400 V	Intensité : 577,4
Protection		Protection	
Type : Fu	Calibre : 43	Type : Dj	Calibre : 600

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR TR 2	Transformateur HT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	

Information sur la source :

Marque : ALSTHOM Couplage : Dy	Numéro : 758879 Ucc (%) : 4	Puissance (kVA) : 400 Diélectrique : Huile	SLT : IT
Primaire		Secondaire	
Tension : 20 kV	Intensité : 17,1	Tension : 400 V	Intensité : 577,4
Protection		Protection	
Type : Fu	Calibre : 43	Type : Dj	Calibre : 600

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR TR 3	Transformateur HT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	

Information sur la source :

Marque : ALSTHOM Couplage : Dy	Numéro : 758878 Ucc (%) : 4	Puissance (kVA) : 400 Diélectrique : Huile	SLT : IT
Primaire		Secondaire	
Tension : 20 kV	Intensité : 17,1	Tension : 400 V	Intensité : 577,4
Protection		Protection	
Type : Fu	Calibre : 43	Type : Dj	Calibre : 600

Désignation	Localisation	N° Obs
BOUCLE HTA NORMAL 63KVA	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	

Information sur la source :

Type : Réseau interne

Puissance (kVA) : **SLT : Indéterminé**

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR LIT DERMATO LAPORTE	Transformateur BT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26	

Information sur la source :

Marque : ESO	Numéro : 571/45	Puissance (kVA) : 30	SLT : TN
Couplage : Dy	Ucc (%) : ND	Diélectrique : Air	
Primaire		Secondaire	
• Tension : 230 V	• Intensité : ND	• Tension : 400 V	• Intensité : ND
Protection		Protection	
• Type : S.O	• Calibre :	• Type : Dj	• Calibre : 100

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR SECOURS	Transformateur BT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26	7

Information sur la source :

Marque : TRANSFO MARY	Numéro : 48136	Puissance (kVA) : 50	SLT : TN
Couplage : Dy	Ucc (%) : ND	Diélectrique : Sans objet	
Primaire		Secondaire	
• Tension : 400 V	• Intensité : 75	• Tension : 230 V	• Intensité : 125
Protection		Protection	
• Type : Fu	• Calibre :	• Type : Dj	• Calibre :

Désignation	Type	Localisation	N° Obs
TRANSFORMATEUR DESEMFUMAGE	Transformateur BT / BT	PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26	

Information sur la source :

Marque : ESO	Numéro : 488/36	Puissance (kVA) : 63	SLT : TN
Couplage : Yy	Ucc (%) : ND	Diélectrique : Sans objet	
Primaire		Secondaire	
• Tension : 230 V	• Intensité : ND	• Tension : 400 V	• Intensité : ND
Protection		Protection	
• Type : Fu	• Calibre : 160	• Type : Dj	• Calibre : 125

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension	BT : Basse tension	TBT : Très basse tension	SLT : Schéma de liaison à la terre
Dj : Disjoncteur	Fu : Fusibles	Ucc : Tension de court-circuit	

Prises de terre, conducteurs de protection, circuits d'interconnexion

Désignation	Prise de terre	Constitution	N° Obs
BOUCLE HTA NORMAL 63KVA	TERRE BATIMENT	A fond de fouille	

Information sur la prise de terre :

- **Localisation** : PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26
 - **Nature** : Cuivre
 - **Section (mm²)** : 25
 - **Conducteur de protection** : Incorporés aux câbles
 - **Interconnexion** : Interconnexion des terres

2.3 Installations de Sécurité

Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité installé pour l'ensemble de l'établissement et éventuellement par locaux

Localisation	Effectif	Balisage			Ambiance	
		Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	49	Oui	Blocs autonomes	Oui	Non	Sans Objet

2.4 Classement des locaux à risques

Dans le cas d'absence de fourniture d'une liste exhaustive des risques particuliers, le classement éventuel ci-après est proposé par le vérificateur, et sauf avis contraire, considéré comme validé par le chef d'établissement :

Localisation	Zone	Origine classement	Influences externes						Indice mini de Protection
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE2	AD1	AG2	IP 30	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires SIAP femmes MCA 03		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE1	AD3	AG1	IP 23	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires SIAP hommes MCA 02		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE1	AD3	AG1	IP 23	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local eau chaude sanitaire - MCA 27		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires MCA 29-30-31		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local déchets MCA 06		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - local courant faible MCA 07 50		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - REZ- DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Sanitaires		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG2	IP 21	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - REZ- DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK		Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG1	IP 21	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Sanitaires & douche PMC173 & PMC174		Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE1	AD3	AG1	IP 23	IK 02

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Atelier	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Sanitaires & douche	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE1	AD3	AG1	IP 23	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Assistante sociale	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Box médicalisé	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau soignante	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Salle d'attente	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Secrétariat	Proposé par le vérificateur	AF2	BE1	AE2	AD2	AG2	IP 31	IK 07
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Sanitaires PMC110 & PMC170 & PMC169	Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG1	IP 21	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Privé PMC 222	Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG1	IP 21	IK 02
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Sanitaires PMC 221	Proposé par le vérificateur	AF1	BE1	AE1	AD2	AG1	IP 21	IK 02

CODIFICATION DES INFLUENCES EXTERNES - INDICES ET DEGRES DE PROTECTION

PENETRATION DE CORPS SOLIDES		SUBSTANCES CORROSIVES OU POLLUANTES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES	
AE1 : Négligeable	IP 2X	AF1 : Négligeable		BE1 : Risques négligeables	
AE2 : Petits objets (2,5 mm)	IP 3X	AF2 : Agents d'origine atmosphérique		BE2 : Risques d'incendie	
AE3 : Très petits objets	IP 4X	AF3 : Intermittente ou accidentelle		BE3 : Risques d'explosion	
AE4a : Poussières	IP 5X (Protégé)	AF4 : Permanente			
AE4b : Poussières	IP 6X (Etanche)				
ACCES AUX PARTIES DANGEREUSES		PENETRATION DE LIQUIDES		RISQUES DE CHOCS MECANIQUES	
Non protégé	IP 0X	AD1 : Négligeable	IP X0	AG1 : Faibles (0,225 J)	IK 02
A : Avec le dos de la main	IP 1X ou IP XXA	AD2a : Chutes de gouttes d'eau	IP X1	AG2 : Moyens (2 J)	IK 07
B : Avec un doigt	IP 2X ou IP XXB	AD2b : Chutes de gouttes d'eau	IP X2	AG3 : Importants (6 J)	IK 08
C : Avec un outil	IP 3X ou IP XXC	AD3 : Aspersions d'eau	IP X3	AG4 : Très importants (20 J)	IK 10
D : Avec un fil	IP 4X ou IP XXD	AD4 : Projections d'eau	IP X4		
		AD5 : Jets d'eau	IP X5		
		AD6 : Paquets d'eau	IP X6		
		AD7 : Immersion	IP X7		
		AD8 : Submersion	IP X8		

IP : Indice de protection contre la pénétration de corps solides ou l'accès aux parties dangereuses
IK : Degré de protection contre les risques de chocs mécaniques

3. Examen des prescriptions applicables

NORMES APPLICABLES

- ☒ NF C13-100 (Ed2001) ☐ NF C13-100 (Ed2015) ☒ NF C13-200 (Ed2009) ☐ NF C13-200 (Ed2018)
☒ NF C15-100 (Ed2002) ☒ NF C15-150-1 (Ed1998) ☐ NF C15-211 (Ed2006) ☐ NF C15-211 (Ed2017)
☐ NF C17-200 (Ed2007) ☐ NF C17-200 (Ed2016) ☐ NF EN50107-1 (Ed2003)

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
R. 4215-01	Obligations générales du Maître d'Ouvrage		
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-100_Ed2001	PM
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C13-200_Ed2009	PM
	<i>Règles générales de conception et réalisation</i>	NF C15-100_Ed2002-131	PM
R. 4215-02	Dossier technique		
	<i>Mise à disposition des différents éléments</i>	-	20/04/12 - Art. 2 PM
R. 4215-03	Inaccessibilité des parties actives et absence de tension dangereuse en cas de défaut d'isolement		
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100_Ed2001-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100_Ed2001-413	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-100_Ed2001-434	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-100_Ed2001-542	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-100_Ed2001-541	C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-100_Ed2001-461	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200_Ed2009-411	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200_Ed2009-412	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200_Ed2009-413	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C13-200_Ed2009-528	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-200_Ed2009-542	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C13-200_Ed2009-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200_Ed2009-412	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C13-200_Ed2009-541	C
	<i>Verrouillages</i>	NF C13-200_Ed2009-464	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-411	NC
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-411	NC
	<i>Protection contre les contacts indirects</i>	NF C15-100_Ed2002-612	C
	<i>Isolement des circuits</i>	NF C15-100_Ed2002-612	NC
	<i>Protection par double isolation ou isolation renforcée</i>	NF C15-100_Ed2002-412	C
	<i>Mesure de protection par séparation électrique</i>	NF C15-100_Ed2002-413	SO
	<i>Protection par TBT (TBTS / TBTP)</i>	NF C15-100_Ed2002-414	SO
	<i>Dispositions complémentaires (LES + DDR)</i>	NF C15-100_Ed2002-415	C
	<i>Dispositifs de protection contre les courants de défaut</i>	NF C15-100_Ed2002-531	C
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-543	NC
	<i>Conducteurs de protection et d'équipotentialité</i>	NF C15-100_Ed2002-544	C
	<i>Prise de terre</i>	NF C15-100_Ed2002-542	C
	<i>Salles d'eau</i>	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	<i>Piscines, Bassins</i>	NF C15-100_Ed2002-702	SO
R. 4215-04	Absence de tension dangereuse du fait du voisinage avec une installation de domaine de tension supérieur ou du fait d'un défaut d'isolement		

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-100_Ed2001-526	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C13-200_Ed2009-521	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-442	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Voisinage avec d'autres canalisations électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C
	<i>Limiteur de surtension</i>	NF C15-100_Ed2002-534	SO
R. 4215-05	Risques liés à l'élévation normale de température des matériels		
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-100_Ed2001-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200_Ed2009-421	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200_Ed2009-425	C
	<i>Echauffements</i>	NF C13-200_Ed2009-531	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-422	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-423	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Echauffements</i>	NF C15-100_Ed2002-559	NC
R. 4215-06	Caractéristiques du matériel vis à vis des surintensités / Prévention du risque incendie		
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-431	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C13-100_Ed2001-432	SO
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-432	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-521	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-522	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-100_Ed2001-523	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-100_Ed2001-531	C
	<i>Diélectrique inflammable (transformateurs)</i>	NF C13-200_Ed2009-422	SO
	<i>Diélectrique inflammable (réactances et condensateurs)</i>	NF C13-200_Ed2009-423	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C13-200_Ed2009-427	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-431	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-432	C
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs</i>	NF C13-200_Ed2009-427	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-510	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-531	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-523	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C13-200_Ed2009-526	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-527	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-528	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>	NF C13-200_Ed2009-534	C
	<i>Diélectrique inflammable</i>	NF C15-100_Ed2002-421	SO
	<i>Protection contre les arcs électriques</i>	NF C15-100_Ed2002-421	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-430	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-431	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-432	C
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-433	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-434	C
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-435	C
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-523	C
	<i>Protection des canalisations contre les surintensités</i>	NF C15-100_Ed2002-524	C
	<i>Choix et mise en oeuvre des connexions</i>	NF C15-100_Ed2002-526	NC
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-533	C
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Caractéristiques des matériels vis à vis des effets</i>	NF C15-100_Ed2002-535	C
	<i>mécaniques et thermiques produit par les surintensités</i>		
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de</i>	NF C15-100_Ed2002-536	C
	<i>courant BT > = 32A</i>		
	<i>Non manoeuvre en charge des sectionneurs, Prise de</i>	NF C15-100_Ed2002-555	C
	<i>courant BT > = 32A</i>		
R. 4215-07	Sectionnement des installations		
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2001-531	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-100_Ed2001-571	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-200_Ed2009-461	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C13-200_Ed2009-533	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-462	C
	<i>Dispositif de sectionnement / manoeuvre</i>	NF C15-100_Ed2002-536	C
R. 4215-08	Coupure d'urgence des circuits		
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C13-200_Ed2009-463	C
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-100_Ed2002-463	C
	<i>Coupure d'urgence</i>	NF C15-150-1_Ed1998-3	C
R. 4215-09	Mise en oeuvre des canalisations		
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-100_Ed2001-52	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C13-200_Ed2009-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-521	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-527	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-528	C
	<i>Mode de pose des canalisations</i>	NF C15-100_Ed2002-529	C
R. 4215-10	Identification des circuits et appareillages		
	<i>- du poste de livraison-transformation</i>	NF C13-100_Ed2001-524	C
	<i>- du poste de livraison-transformation</i>	NF C13-100_Ed2001-624	C
	<i>- des installations HT</i>	NF C13-200_Ed2009-514	C
	<i>- des installations BT</i>	NF C15-100_Ed2002-514	NC
R. 4215-11	Choix du matériel en fonction de la tension et conditions d'environnement		
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100_Ed2001-311	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-100_Ed2001-32	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-100_Ed2001-522	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-200_Ed2009-321	C
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C13-200_Ed2009-322	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C13-200_Ed2009-510	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C13-200_Ed2009-512	C

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	<i>Adaptation des matériels à la tension</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Adaptation du matériel aux influences externes</i>	NF C15-100_Ed2002-512	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-530	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-555	C
	<i>Installation du matériel</i>	NF C15-100_Ed2002-559	C
	<i>Enseigne BT (Indice de protection des matériels)</i>	NF C15-150-1_Ed1998-4	C
	<i>Emplacements à risques particuliers d'influences externes</i>		
	- Salles d'eau	NF C15-100_Ed2002-701	SO
	- Piscines, bassins	NF C15-100_Ed2002-702	SO
	- Saunas	NF C15-100_Ed2002-703	SO
	- Installations de chantier	NF C15-100_Ed2002-704	SO
	- Etablissements agricoles	NF C15-100_Ed2002-705	SO
	- Enceintes conductrices exigües	NF C15-100_Ed2002-706	SO
	- Parcs de caravanes	NF C15-100_Ed2002-708	SO
	- Marinas	NF C15-100_Ed2002-709	SO
	- Installations temporaires	NF C15-100_Ed2002-711	SO
	- Unités mobiles ou transportables	NF C15-100_Ed2002-717	SO
R. 4215-12	Mise en oeuvre des installations vis à vis du risque d'incendie et/ou explosion		
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-100_Ed2001-741	SO
	<i>Emplacements à risque d'incendie</i>	NF C13-200_Ed2009-421	SO
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C13-200_Ed2009-426	SO
	<i>Emplacements à risques d'incendie</i>	NF C15-100_Ed2002-422	NC
	<i>Emplacements à risque d'explosion</i>	NF C15-100_Ed2002-424	SO
R. 4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique		
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-100_Ed2001-412	C
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-762	C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-100_Ed2001-731	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C13-100_Ed2001-75	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-100_Ed2001-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-100_Ed2001-623	C
	<i>Mesures particulières pour matériel isolé au SF6</i>	NF C13-100_Ed2001-424	SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C13-200_Ed2009-411	C
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C13-200_Ed2009-712	C
	<i>Canalisations étrangères</i>	NF C13-200_Ed2009-712	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C13-200_Ed2009-712	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C13-200_Ed2009-622	C
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C13-200_Ed2009-623	NC
	<i>Mesures particulières pour matériel isolé au SF6</i>	NF C13-200_Ed2009-625	SO
	<i>Protection contre les contacts directs</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Dispositions constructives / Ventilation</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Dispositions constructives / Ouverture des portes</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Eclairage de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	C
	<i>Matériel d'exploitation et de sécurité</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	<i>Moyens d'extinction</i>	NF C15-100_Ed2002-781	SO
R. 4215-14	Normes applicables		
R. 4215-15	Conformité des installations aux articles R4215-3 à R4215-13 si respect des normes applicables		
	- aux postes de livraison-transformation	NF C13-100_Ed2001	PM
	- aux installations HT intérieures	NF C13-200_Ed2009	PM
	- aux installations BT intérieures	NF C15-100_Ed2002	PM

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	- aux enseignes BT	NF C15-150-1_Ed1998	PM
R. 4215-16	Conformité des matériels électriques aux normes NF ou CE		
	Conformité aux normes des matériels HT	NF C13-100_Ed2001-51	C
	Conformité aux normes des matériels HT	NF C13-200_Ed2009-511	C
	Conformité aux normes des matériels BT	NF C15-100_Ed2002-511	C
	Conformité aux normes des enseignes BT	NF C15-150-1_Ed1998-4	C
R. 4215-17	Eclairage de sécurité		
	Application du règlement ERP si plus contraignant	-	14/12/11 - Art 1 SO
	Obligation d'une Installation fixe (si applicable)	-	14/12/11 - Art 2 PM
	Effectif de l'établissement (Mode calcul)	-	14/12/11 - Art 3 PM
	Fonctions de l'éclairage sécurité	-	14/12/11 - Art 4 NC
	Mise en oeuvre de l'Eclairage d'évacuation (sauf dérogation)	-	14/12/11 - Art 5 C
	Mise en oeuvre de l'Eclairage d'ambiance ou anti-panique	-	14/12/11 - Art 6 SO
	Type autorisé (Source centrale ou Bloc autonome)	-	14/12/11 - Art 7 PM
	Eclairage alimenté par source centrale	-	14/12/11 - Art 8 SO
	Eclairage réalisé par BAES	-	14/12/11 - Art 9 C
R. 4226-01	Utilisation des installations	-	
R. 4226-05	Coupure des installations, dépose des écrans, anciennes prescriptions normatives	-	
R. 4226-07	Surveillance et maintenance des installations		
	Etat général des installations	NF C13-100_Ed2001-63	C
	Etat général des installations	NF C13-200_Ed2009-616	C
	Echauffements	NF C15-100_Ed2002-63	C
	Etat général des installations	NF C15-100_Ed2002-63	NC
R. 4226-09	Locaux réservés à la production, conversion, distribution d'électricité		
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-100_Ed2001-624	C
	Affichages et inscriptions	NF C13-100_Ed2001-624	C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-100_Ed2001-622	C
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture	NF C13-100_Ed2001-77	C
	Matériel d'exploitation et de sécurité	NF C13-200_Ed2009-622	NC
	Affichages et inscriptions	NF C13-200_Ed2009-624	NC
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture	NF C13-200_Ed2009-712	C
	Locaux établis à l'intérieur de bâtiments	NF C13-200_Ed2009-712	C
	Emplacements établis en extérieur	NF C13-200_Ed2009-713	SO
	Affichages et inscriptions	NF C15-100_Ed2002-781	SO
	Portes, conditions d'ouverture et fermeture	NF C15-100_Ed2002-781	SO
R. 4226-10	Locaux présentant des risques particuliers de choc électrique		
	Anesthésie électrique	-	26/02/1993 SO
	Barrière à poissons	-	17/03/1993 SO
	Pêche à l'électricité	-	02/02/1989 SO
	Galvanoplastie, Electrophorèse, Electrolyse, Fours à arc :	-	15/12/2011
	- Tensions limites - Prévention du contact direct	-	15/12/11 - Art 1 SO
	- Prévention en cas d'inapplicabilité de l'art. 1	-	15/12/11 - Art 2 SO
	Laboratoires et plates-formes d'essais :	-	16/12/2011
	- Accès et délimitation	-	16/12/11 - Art 2 SO
	- Repérage des points d'alimentation	-	16/12/11 - Art 3 SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact direct	-	16/12/11 - Art 4 SO
	- Dispositions vis-à-vis du contact indirect	-	16/12/11 - Art 5 SO

Article Code du Travail	Libellé item	Norme	Arrêté
	- Dispositif de coupure d'urgence	-	16/12/11 - Art 6 SO
	- Prévention du risque après remise sous tension	-	16/12/11 - Art 7 SO
	- Essais hors laboratoires et plateformes	-	16/12/11 - Art 8 SO
R. 4226-11	Installations de soudage électrique :		19/12/2011
	Tension d'alimentation, tension de contact, isolation, conducteur de retour, connecteurs	-	19/12/11 - Art 2 SO
	Porte-électrodes, torches ou pistolets	-	19/12/11 - Art 3 SO
	Soudage à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë	-	19/12/11 - Art 4 SO
	Soudage sur des chantiers spécialisés de construction	-	19/12/11 - Art 5 SO
R. 4226-12	Utilisation et raccordement des appareils amovibles		20/12/2011
	Limitation de la tension d'alimentation ou Indice de protection adapté	-	20/12/11 - Art 2 C
	Adaptation aux influences externes	-	20/12/11 - Art 3 C
	Canalisations souples d'alimentation	-	20/12/11 - Art 4 C
	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	-	20/12/11 - Art 5 C
	Raccordement hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32 ampères.	-	20/12/11 - Art 6 SO
	Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües	-	20/12/11 - Art 7 SO
	Utilisation des appareils portatifs à main dans les enceintes conductrices exigües	NF C15-100_Ed2002-706	20/12/11 - Art 7 SO
R. 4226-13	Maintenance de l'éclairage sécurité		14/12/2011
	Dispositif de mise à l'état de repos	-	14/12/11 - Art 9 C
	Mise à l'état de veille, de repos, d'arrêt	-	14/12/11 - Art 10 C
	Essais réglementaires de l'employeur	-	14/12/11 - Art 11 C
	Lampes de rechange	-	14/12/11 - Art 12 C
R. 4226-18	Exclusion (limites d'intervention)		26/12/2011

Significations des abréviations utilisées

C : Conforme

NC : Non conforme

SO : Sans objet

PM : Pour mémoire

4. Résultats des mesurages et essais

4.1 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
MEGGER MFT 1835	MEGGER MFT 1835		MEGGER MFT 1835	

4.2 Résultats

Prises de terre

Localisation	Désignation	Conditions de mesure / Barrette	Valeur (Ω)
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	TERRE BATIMENT	Ensemble interconnecté	NV

Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Local électrique	TD SERV 01D	MASSES BATIMENT	650
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulation Consultados / UMES	TGBT (2ème étage gauche)	MASSES BATIMENT	600

Contrôleur(s) permanent(s) d'isolement

Localisation	Source	Contrôleur permanent d'isolement (CPI)			
		Marque Type	Réglage ($k\Omega$)	Essai ($k\Omega$)	Report
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	TRANSFORMAT EUR TR 1	MERLIN GERIN			
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	TRANSFORMAT EUR TR 2	MERLIN GERIN			
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26	TRANSFORMAT EUR TR 3	MERLIN GERIN			

Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement ($M\Omega$)	N° Obs
			$I\Delta_n$ (mA)	Tempo (s)			

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			I Δ _n (mA)	Tempo (s)			
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Circulation							
➤ COFFRET SERVICE GENERAUX & CHAUFFAGE							
1	Départ vestiaires - 2x2A	DDR	30		NE		
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26							
➤ Armoire clim 400V							
1	Alim	DDR	300	Inst	NE		
➤ TGBT LAPORTE							
1	PC 16A	DDR	30		NE		
➤ DESEMFUMAGE							
2	Alim CMSI	DDR	300	Inst	NE		
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Anciens bureaux MCA32							
➤ ANCIENS BUREAU MCA 32							
35	Prises - 2x16A	DDR	30		NE		
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Service réanimation Pr CATHALA - Surv Continue - Circulat							
➤ COFFRET TD4							
1	Eclairage sanitaires - 2x10 A	DDR	30		NE		
2	PC - 2x32 A	DDR	30		NE		
7	PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
➤ COFFRET TD3							
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ COFFRET TD2							
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
5	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ COFFRET TD1							
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
7	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT							
➤ Armoire Alim intox Siaps							
1	Automate	DDR	300	Inst	NE		
3	Clim	DDR	300	Inst	NE		
➤ TGBT REZ-DE-CHAUSSEE (AG2)							
1	Arrêt d'urgence - 2x10 A	DDR	300		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			$I_{\Delta n}$ (mA)	Tempo (s)			
1	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Pharmacie - banque - 2x10 A	DDR	30		NE		
1	Réserve	DDR	30	Inst	NE		
2	PC détente - 2x16 A	DDR	30		NE		
1	PC détente - 4x16 A	DDR	30		NE		
3	3 PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
4	6 circuits PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
1	Réserve	DDR	30		NE		
2	Prise de courant	DDR	30		NE		
1	Libre	DDR	30	Inst	NE		
1	Libre	DDR	30	Inst	NE		
2	2 PC - 4x16 A	DDR	30		NE		
6	6 départs PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
1	Général Force Motrice - 2x32 A	DDR	300		NE		
1	Porte automatique - 2x10 A	DDR	300		NE		
1	Coffrets TD1-2-3-4 - 4x63 A	DDR	300		NE		
1	Porte automatique hall - 2x10 A	DDR	300		NE		
1	Sonorisation - 2x10 A	DDR	300		NE		
1	Interphone - 2x10 A	DDR	300		NE		
1	PC 038	DDR	30	Inst	NE		
11	Circuits PC "ondulé" - 2x16 A	DDR	30		NE		

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK
➤ TGBT

1	Général éclairage	DDR	300	Inst	NE		
1	Telec	DDR	30	Inst	NE		
1	Eclairage 6	DDR	30	Inst	NE		
1	PC	DDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant Réserve	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim rangement	DDR	30	Inst	NE		
10	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant 32A	DDR	30	Inst	NE		
1	Général Volet roulant	DDR	300	Inst	NE		
4	Libre	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim coffret	DDR	300	Inst	NE		
1	Alim	DDR	30	Inst	NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
➤ Armoire Alim V Convecteurs							
1	Libre	DDR	30	Inst	NE		
1	Alim clim	DDR	300	Inst	NE		
➤ TD4							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
1	Libre	DDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD3							
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD2							
1	Eclairage	DDR	30	Inst	NE		
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ TD1							
2	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Local électrique							
➤ TD SERV 01D							
1	Général vers TD CH01 DS	IDR	500		NE		
1	Général TD CH01 DN	IDR	500		NE		
1	Général éclairage 1	IDR	300		NE		
1	Général éclairage 2	IDR	500		NE		
1	Sonnette	DDR	30		NE		
24	Prises	DDR	30		NE		
1	General FM	IDR	500		NE		
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Local électrique							
➤ TD SERV 01 G							
1	Général éclairage 1	IDR	300		NE		
1	Général éclairage 2	IDR	300		NE		
1	Prise	DDR	30		NE		
18	Prise	DDR	30		NE		
2	Prise	DDR	30		NE		
1	Général FM	IDR	300		NE		
7	Volet roulant	DDR	30		NE		
1	Machine boisson	DDR	30	Inst	NE		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau UMPSA PMC 217							
➤ COFFRET OFFICE							
1	Général - 4x40 A	IDR	30		NE		

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Essai	Isolement (MΩ)	N° Obs
			IΔ _n (mA)	Tempo (s)			
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulations centre de thérapie brève							
➤ TD SG 6							
4	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ 6 COFFRETS CIRCULATION HOPITAL DE JOUR							
4	Départs PC TDSG6 - 2x16 A	DDR	30		NE		
2	Départs PC TDSG5 - 2x16 A	DDR	30		NE		
4	Départs PC TDSG4 - 2x16 A	DDR	30		NE		
4	Départs PC TDSG3 - 2x16 A	DDR	30		NE		
2	Départs PC TDSG2 - 2x16 A	DDR	30		NE		
4	Départs TDSG1 - 2x16 A	DDR	30		NE		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248							
➤ COFFRET CHAUFFAGE (cadre de santé)							
1	PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
1	PC radiologie - 3x32 A	DDR	30		NE		
2	PC Cabines	DDR	30		NE		
1	Non identifiée	DDR	30	Inst	NE		
2	Alim coffret	DDR	30	Inst	NE		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulation Consultados / UMES							
➤ TGBT (2ème étage gauche)							
1	PC office - 2x16 A	DDR	30		NE		29
➤ ALIMENTATION 230 tri 1							
8	Départs PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
➤ ALIMENTATION 230 tri 2							
13	Départs PC - 2x16 A	DDR	30		NE		
➤ ALIMENTATION 230 tri 3							
1	Général	IDR	30		NE		
➤ ALIMENTATION 230 tri 4							
1	Général	IDR	30		NE		
3	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret PMC 204							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		
1	Prise de courant	DDR	30	Inst	NE		
➤ Coffret PMC 238							
1	Général	IDR	30	Inst	NE		

DDR : Disjoncteur Différentiel**IDR** : Interrupteur Différentiel**RD** : Relais différentiel**I Δ n** : Intensité différentielle**B** : Bon fonctionnement du différentiel $\leq$ à 1A ou bon fonctionnement mécanique du différentiel $>$ à 1A**M** : Fonctionnement incorrect du différentiel $\leq$ à 1A ou fonctionnement incorrect mécanique du différentiel $>$ à 1A**NE** : Fonctionnement du différentiel $\leq$ à 1A ou fonctionnement mécanique du différentiel $>$ à 1A non essayé**Tempo** : Temporisation

Examen des circuits terminaux

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Circulation										
21	Appareil(s) d'éclairage	2								
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local HT N°26										2
										3
										4
										5
3	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								6
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité portatif	2								
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								12
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité portatif	2								
5	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local MCA 23										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local MCA 22										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires SIAP femmes MCA 03										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires SIAP hommes MCA 02										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Prise(s) de courant								B	13
3	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local MCA 18										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local MCA 04										
6	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
19	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local détente eau MCA 05										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local eau chaude sanitaire - MCA 27										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
1	Ballons d'eau chaude		HERVE						B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Ballons d'eau chaude		GITRAL						B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Vestiaires MCA 29-30-31										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local déchets MCA 06										
2	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - local courant faible MCA 07 50										
3	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	
2	Baie informatique								B	
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Anciens bureaux MCA32										
35	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								14
144	Prise(s) de courant								B	
21	Convecteur	2								
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Palier										
4	Appareil(s) d'éclairage (2025)								B	
3	Appareil éclairage	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
6	Convecteur radiant (CE)	2								
1	Porte ascenseur (inox) (CE)								B	
1	Porte monte-malades (CE)								B	
1	Porte automatique (CE)								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Salle de réunion PMC 032

4	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
15	Prise(s) de courant								B	
2	Climatiseur								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Bureau médical PMC063

2	Appareil éclairage	2								
1	Appareil éclairage de sécurité	2								
6	Prise de courant								B	
1	Récepteur CE								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Service réanimation Pr CATHALA - Surv Continue - Circulat

11	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Appareil(s) d'éclairage de sécurité	2								
2	Prise(s) de courant								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
---	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Pharmacies 1 - 2

3	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Prise(s) de courant								B	
1	Caméra								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve PMC 023										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 4 PMC 048										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
16	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 6 PMC 049										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
16	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant		ND						B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 8 PMC 050										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
15	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 9 PMC 051										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
16	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolation (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Sanitaires										
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Office PMC 052										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
1	Chauffage radiant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve PMC 053										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Salle de repos PMC 054										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
9	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Cadre Infirmier PMC 055										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Ventilo-convecteur								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Bureau médical 1 PMC 042										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
6	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

1	Ventilo-convecteur				D				B	
---	--------------------	--	--	--	---	--	--	--	---	--

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Bureau médical 2 PMC 041

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Ventilo-convecteur								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Salle d'attente PMC 040

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Ventilo-convecteur								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Salle de soins PMC 039

4	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Ventilo-convecteur								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Pharmacie PMC 038

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Lave-bassins

1	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
1	Lave-bassins								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Lingerie PMC 037										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 7 PMC 036										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
16	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 5 PMC 035										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
16	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Chambre n° 3 PMC 034										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
16	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Local à balais PMC 033										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
6	Prise(s) de courant								B	
1	Lave-bassins								B	
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Salle d'attente										
6	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

sécurité

8	Prise(s) de courant								B	
1	Coffret (faux plafond) (non vu)								B	
5	Volet roulant								B	
2	Ventilo-convecteur								B	
1	Porte automatique								B	

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK

8	Appareil éclairage MIPI									
55	Appareil éclairage	2								
13	Appareil éclairage de sécurité	2								
83	Prise de courant								B	25
18	Récepteur CE sur PC								B	26
7	Récepteur CE sur PC	2								
13	Récepteur CE								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - HALL CENTRAL : - Hall

4	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Prise de courant								B	
3	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Convecteur	2								
2	Porte ascenseur								B	
2	Récepteur CE sur PC								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - HALL CENTRAL : - Salle de réunion

6	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
8	Prise(s) de courant								B	
3	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Local électrique

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Circulation

12	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Entretien 1 PMC 131

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Interne

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureau								B	
1	Ventilateur (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau médical

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
---	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
8	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
2	Convecteur								B	
1	Ensemble Bureau								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau psychologue

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	
2	Volet roulant								B	
1	Ensemble Bureau								B	
2	Ventilateur (sur PC)								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Salle de repos PMC128

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	
2	Volet roulant								B	
2	Four à micro-ondes								B	
1	Réfrigérateur								B	
1	Cafetière								B	
2	Bouilloire								B	
1	Gille pain								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau Delahouliere

3	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
10	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

1	Ensemble Bureau (sur PC)								B	
1	Ventilateur (sur PC)								B	
3	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau cadre de santé

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Ensemble Bureau (sur PC)								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Sanitaires & douche PMC173 & PMC174

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	3								
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Chambre de repos

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Convecteur	2								
1	Lampe de chevet (sur PC)								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Lieu de vie										
4	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
22	Prise(s) de courant								B	
5	Volet roulant								B	
4	Convecteur	2								
1	chaîne Hi Fi								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Local ménage										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Réserve ménage										
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
2	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Atelier										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Sanitaires & douche										
4	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	3								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Assistante sociale										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Box médicalisé										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Convecteur	2								
1	Réfrigérateur								B	
1	Lit médicalisé	2								
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Bureau soignante										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
11	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique								B	
1	Volet roulant								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Salle d'attente										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Secrétariat										
3	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
12	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

2 Ensemble Bureautique B

1 Photocopieur B

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Circulation

10 Appareil(s) d'éclairage
MIPI

6 Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de
sécurité 2

2 Convecteur 2

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Local électrique

1 Appareil(s) d'éclairage 2

1 Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de
sécurité 2

1 Prise(s) de courant B

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Salle d'attente

1 Appareil(s) d'éclairage
MIPI

5 Prise(s) de courant B

1 Convecteur 2

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Bureau psychologue

2 Appareil(s) d'éclairage
MIPI

8 Prise(s) de courant B

2 Convecteur 2

1 Ensemble Bureautique (sur PC) B

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Bureau PMC111

3 Appareil(s) d'éclairage
MIPI

1 Appareil(s) d'éclairage 2

9 Prise(s) de courant B

3 Convecteur 2

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
3	Bouilloire (sur PC)	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Sanitaires PMC110 & PMC170 & PMC169

4	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Sèche-mains (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Bureau PMC148

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Lieu de vie

3	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
10	Prise(s) de courant								B	
4	Convecteur	2								
1	Téléviseur								B	
1	Radio								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Bureau infirmières & éducatrices

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
2	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	
1	Radio (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Salle de repos

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Chambre de repos

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
4	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Bureau médical

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
6	Prise(s) de courant								B	
1	Volet roulant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	
1	Lampe sur pied (sur PC)								B	
2	Ventilateur (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Orthophonie

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
8	Prise(s) de courant								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
2	Ventilateur (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Atelier 1										
3	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
3	Prise(s) de courant								B	
4	Convecteur	2								
1	Convecteur (sur PC)								B	
1	Ventilateur (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Atelier 2										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
6	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Téléviseur								B	
1	Ventilateur (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Cuisine										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
10	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Lave vaisselle								B	
1	Four & plaque								B	
1	Réfrigérateur								B	
1	Cafetière								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

1	Bouilloire								B	
1	Four à micro-ondes								B	
1	Hotte aspirante	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Palier

2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
1	Convecteur	2								
2	Porte ascenseur								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Local électrique

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
---	------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau UMPSA PMC 217

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage	2								
16	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
2	Ensemble Bureau (sur PC)								B	
1	Cafetière (sur PC)								B	
1	Bouilloire (sur PC)								B	
1	Photocopieur (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulations centre de thérapie brève

11	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
4	Convecteur	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Accueil PMC 247										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
11	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Photocopieur (sur PC)								B	
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage	2								
11	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Cadre de santé PMC 249										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau médical PMC 250										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau infirmier PMC 251										
2	Appareil(s) d'éclairage MIPI									

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Four à micro-ondes (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Brancard PMC 252

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Réfrigérateur (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle de repos PMC 253

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Four à micro-ondes (sur PC)								B	
1	Réfrigérateur (sur PC)								B	
2	Cafetière (sur PC)								B	
1	Bouilloire (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Entretien 4 PMC 254

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Lampe sur pied (sur PC)	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Grande salle PMC 255

4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

14 Prise(s) de courant B

4 Convecteur 2

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Relaxation PMC 255

2 Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m
MIPI

11 Prise(s) de courant B

1 Convecteur B

1 Radio (sur PC) B

1 Lampe sur pied (sur PC) B

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau psychologue PMC 257

1 Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m
MIPI

5 Prise(s) de courant B

1 Convecteur (sur PC) 2

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Entretien 3 PMC 229

1 Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m
MIPI

4 Prise(s) de courant B

1 Convecteur 2

1 Lampe sur pied (sur PC) B

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Dr C. Sarramon PMC 228

2 Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m
MIPI

4 Prise(s) de courant B

1 Ensemble Bureautique (sur PC) B

2 Convecteur 2

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle de réunion PMC 227

2 Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m
MIPI

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

10	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
2	Ventilateur (sur PC)	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Dr A. Mathur PMC 226

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Entretien 2 PMC 225

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Lampe sur pied (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Local technique aménagé PMC224

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Entretien 1 PMC 223

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Privé PMC 222

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Convecteur	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Sanitaires PMC 221										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau PMC 220										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Travailleur social PMC 219										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle d'attente PMC 218										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle de soins PMC 216										
4	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
2	Appareil(s) d'éclairage (linolite)	2								
10	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur								B	
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Lampe de bureau (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulation Consultados / UMES										
6	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
3	Prise(s) de courant								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle de réunion										
2	Appareil(s) d'éclairage	3								
21	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Vidéoprojecteur (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Toilettes										
5	Appareil(s) d'éclairage	2								
1	Prise(s) de courant								B	
1	Chauffage soufflant	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau entretien										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
11	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Convecteur (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Privé										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
25	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Four à micro-ondes (sur PC)								B	

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Cafetière (sur PC)								B	
1	Bouilloire (sur PC)								B	
1	Réfrigérateur (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau éducateur et Assistante sociale

1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage (linolite)	2								
5	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau psychologue

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
9	Prise(s) de courant								B	30
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle de soins

1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
6	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Convecteur (sur PC)	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Atelier 2

2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau infirmier-1

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau médical crise										
2	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
7	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau infirmier-2										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau médical 2										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau UMPSA										
1	Appareil(s) d'éclairage MIPI								M	31
12	Prise(s) de courant								B	
1	Ensemble Bureautique								B	
2	Convecteur	2								

Quantité	Désignation	CI*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Dr Bascoul										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
4	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Atelier 1										
1	Appareil(s) d'éclairage masse inac MIPI									
3	Appareil(s) d'éclairage (applique) MIPI								M	NM 32
9	Prise(s) de courant								B	
2	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Accueil secrétariat										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
9	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
1	Ensemble Bureautique (sur PC)								B	
1	Imprimante (sur PC)								B	
1	Scanner (sur PC)								B	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Salle d'attente										
1	Appareil(s) d'éclairage inac h > 4 m MIPI									
12	Prise(s) de courant								B	
1	Convecteur	2								
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Cage d'escalier										
4	Appareil(s) d'éclairage	2								
6	Bloc(s) autonome(s) d'éclairage de sécurité	2								
4	Convecteur								B	

Quantité	Désignation	Cl*	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Continuité Isolément (MΩ)	N° Obs
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		

* En absence de renseignement classe 1

Significations des abréviations utilisées			
Cl : Classe	In : Intensité nominale	B : Continuité satisfaisante	M : Continuité non satisfaisante
Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	IDR : Interrupteur Différentiel	I : Interrupteur
Fu : Fusibles	RE : Relais Electronique	PI : Protection Intégrée	PSNE : Protection Surcharge non exigée
RT : Relais Thermique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique	ND : Non déterminé
MIPI : Masse Inaccessible Protection Intrinsèque – sans objet	NM : Non mesuré		

5. Résultats des autres vérifications

Liste des observations des circuits sans différentiel

Aucune non-conformité n'a été constatée

Liste des observations des tableaux

Localisation - Désignation	N° Obs
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26	
	8
➤ TGBT LAPORTE	9
	10
	11
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Palier	
	15
➤ Armoire Alim CCF	16
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT	
	17
➤ Armoire Alim intox Siaps	18
	19
➤ TGBT REZ-DE-CHAUSSEE (AG2)	20
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK	
	21
➤ TGBT	22
	23
➤ Armoire Alim V Convecteurs	24
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulations centre de thérapie brève	
	27
➤ 6 COFFRETS CIRCULATION HOPITAL DE JOUR	
PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248	
	28
➤ COFFRET CHAUFFAGE (cadre de santé)	

6. Annexes

Liste des plans et schémas des installations

Référence	Désignation	Origine	Date MAJ Schéma
02270482	ARMOIRE AG2	Entreprise	24/07/2003
02270478/1	TD1	Entreprise	05/12/2002
02270479	TD2	Entreprise	05/12/2002
02270480	TD3	Entreprise	05/12/2002
02270481	TD4	Entreprise	05/12/2002
DOE 42 55 77 EL - SCH - 02 0 - 12	TD CH 01 DS	Entreprise	11/10/2013
DOE 42 55 77 EL - SCH - 01 0 - 14	TD SERV 01 D	Entreprise	11/10/2013
DOE 42 55 77 EL - SCH - 03 014	TD SERV 01 G	Entreprise	11/10/2013
DOE 42 55 77 EL - SCH - 04 0 - 13	TD CH 01 GS	Entreprise	10/10/2013

Liste des plans et schémas des installations archivés par APAVE

Lien vers le schéma	Désignation	Facteur de correction	Date de MAJ
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f17bvtfGbRweSAKVjgM0pkXB8CnxRWQujc%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=87f36655-4143-4d22-bad5-1c182a585b32&rct=1744115767&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-c76b857173a10f6796d4c0913c3d0794abcfb80a	TD4		
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f17bvtfGbRweSAKVjgM0pkXB8CnxRWQujc%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=87f36655-4143-4d22-bad5-1c182a585b32&rct=1744115767&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-c76b857173a10f6796d4c0913c3d07	TD3		

94abcfb80a			
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f17bvtfGbRweSAKVjgM0pkXB8CnxRWUjc%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=87f36655-4143-4d22-bad5-1c182a585b32&rct=1744115767&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-c76b857173a10f6796d4c0913c3d0794abcfb80a	TD2		
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f17bvtfGbRweSAKVjgM0pkXB8CnxRWUjc%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=87f36655-4143-4d22-bad5-1c182a585b32&rct=1744115767&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-c76b857173a10f6796d4c0913c3d0794abcfb80a	TD1		
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f1BQU8V4wIXhLTJB8PRIP1d6JdlbEpuxgA%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=6d42e9a7-17c3-4a5e-b1a3-6adf8e8cd4e3&rct=1744033023&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-76ba4876d871acdb63f340a7424c9e8f1727b0d0	TD SERV 01D	0,8	
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f1xXu0XcsoFxe4zvHHumn4fM7tykqBQATn%2fview%3fusp%3ddrivesdk&umid=8881a975-fe0f-4a7d-9e50-ef8abe055a30&rct=1744033014&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-11d16335759a911f013f059d4ee0dcfcd970dba1	TD CH01 DN	0,8	
https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f1bWOJ35DPnluYTU5C2oajA82QBLJaqPuT%2fview%3fusp%	TD SERV 01 G	0,8	

3ddrivesdk&umid=b972b3df-2fe8-4f58-80f9-f9b229ad02b4&rct=1744030649&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-004b0b1de41244e9ad7e9bcda37ca395d4c4a2c5

https://ddec1-0-en-ctp.trendmicro.com/wis/clicktime/v1/query?url=https%3a%2f%2fdrive.google.com%2ffile%2fd%2f1ZNP6x2a0PXN1ODhYJuK%2dsWg2A9HVtUcu%2fvview%3fusp%3ddrivesdk&umid=64636333-c09e-4ebd-9c57-6b80d60e3b3a&rct=1744203954&auth=a5e81ac1e55c7622d906aef65ac356304f36468c-d82d8f0bde11dec6a02461bf8c73f63a1cfb6748

TD CH 01 GS

0,8

Synoptique de l'installation électrique

TRANSFORMA
TEUR TR 1

TRANSFORMA
TEUR TR 2

TRANSFORMA
TEUR TR 3

BOUCLE HTA
NORMAL
63KVA

TRANSFORMA
TEUR LIT
DERMATO
LAPORTE

TRANSFORMA
TEUR
SECOURS

TRABNSFORM
ATEUR
DESEMFUMAG
E

COFFRET
SERVICE
GENERAUX &
CHAUFFAGE

CELLULE HT

Armoire clim
400V

TGBT
LAPORTE

DESEMFUMAG
E

ANCIENS
BUREAU MCA
32

Armoire Alim
CCF

COFFRET TD4

COFFRET TD3

COFFRET TD2

COFFRET TD1

Armoire Alim
intox Siaps

TGBT REZ-DE-
CHAUSSEE
(AG2)

TGBT

Armoire Alim V
Convecteurs

TD4

TD3

TD2

TD1

TD SERV 01D

TD CH01 DN

TD SERV 01 G

TD CH 01 GS

COFFRET
OFFICE

TD SG 6

TD CH 1

TD CH 4

6 COFFRETS
CIRCULATION
HOPITAL DE
JOUR

COFFRET
CHAUFFAGE
(cadre de
santé)

TGBT (2ème
étage gauche)

ALIMENTATIO
N 230 tri 1

ALIMENTATIO
N 230 tri 2

ALIMENTATIO
N 230 tri 3

ALIMENTATIO
N 230 tri 4

Coffret PMC
204

Coffret PMC
238

Tableau Haute Tension

Emplacement et désignation des circuits HT	Dispositif de coupure / protection HT						Canalisations en aval					
	Type	Calibre/ Réglage (A)	Tempo (s)	Seuil	Homopolaire	Pdc (KA)	Type Liaison	Nombre	Section (mm²)	Nature	L (m)	Pose

PAVILLON LAPORTE : > SOUS-SOL : > Local HT N°26

➤ CELLULE HT

Ik max :
Référence client :
Armoire amont :

.B3 LAPORTE vers
DUCUING

I HT

.B3 LAPORTE vers
Administration

I HT

.Protection Transfo TR2

IF HT

31,5

30

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension

Ik max : Intensité de court-circuit maximale

Dj 1S HT : Disjoncteur simple sectionnement

L : Longueur

Arriv HT : Interrupteur arrivée HT

Dj 2S HT : Disjoncteur double sectionnements

PdC : Pouvoir de coupure

Dep HT : Interrupteur départ HT

Wh TT/TC HT : Interrupteur comptage HT

Aux HT : Auxiliaire HT

I HT : Interrupteur HT

IF HT : Interrupteur fusible HT

Tableau ou Armoire - Caractéristiques des appareillages et canalisations

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge Ith (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Circulation													
➤ COFFRET SERVICE GENERAUX & CHAUFFAGE													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :				Armoire amont :									
. 1	Départ vestiaires - 2x2A	DDR	2/2	2			30						
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Local BT N°26													
➤ Armoire clim 400V													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F :							
Référence client :				Armoire amont :									
. 1	Général	I	4/0	160	125								
. 1	Alim	DDR	4/3	32	32	D	300	10					
➤ TGBT LAPORTE													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :				Armoire amont :									
. 1	Transfo 400KVA sces généraux - 4x1250A	Dj	4/4	1250									
. 1	PC 16A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Transfo 400KVA chauffage - 4x1250A	Dj	4/4	1250									
. 1	Transfo 400KVA chauffage 2 - 4x1250A	Dj	4/4	1250									
➤ DESEMFUMAGE													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :				Armoire amont :									
. 1	Général - 4x124A	Dj	4/4	125									
. 1	Présence tension - 2x6A	Dj	2/2	6	6	C		10					
. 5	Désenfumage - 3x4A	Dj	3/3	4									
. 1	Désenfumage - 3x12,5A	Dj	3/3	12,5									
. 4	Désenfumage - 3x2,5A	Dj	3/3	2,5									
. 4	Désenfumage - 3x10A	Dj	3/3	10									
. 2	Alim CMSI	DDR	2/2	16	16	C	300	10					
PAVILLON LAPORTE : - SOUS-SOL : - Anciens bureaux MCA32													
➤ ANCIENS BUREAU MCA 32													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :				Armoire amont :									
. 35	Prises - 2x16A	DDR					30						
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - Palier													

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
➤ Armoire Alim CCF													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F :							
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	Général	Dj	2/2	6	6	D		10					
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Service réanimation Pr CATHALA - Surv Continue - Circulat													
➤ COFFRET TD4													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	Général	I	4/0	63	63								
. 1	Eclairage sanitaires - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 2	PC - 2x32 A	DDR	2/2	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 7	PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
➤ COFFRET TD3													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	Général	I	4/0	63	63								
. 1	Eclairage	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 5	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
➤ COFFRET TD2													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	Général	I	4/0	63	63								
. 1	Eclairage	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 5	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	6					
➤ COFFRET TD1													
Ik3 max :		Ik1 max :		Id :		F : 0,8							
Référence client :		Armoire amont :											
. 1	Général	I	4/0	63	63								
. 1	Eclairage	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 7	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - UMPSA - Réserve TGBT													
➤ Armoire Alim intox Siaps													

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn ⁽²⁾ (mA)	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max :
Ik1 max :
Id :
F :
Référence client : PMC052

Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	125	125								
. 1	Sous tension	Dj	2/2	4	4	C		6					
. 10	Divers	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Automate	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Rideau air chaud	Dj	4/4	25	25	D		10					
. 3	Clim	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Alim	Dj	2/2	4	4	C		10					

➤ **TGBT REZ-DE-CHAUSSEE (AG2)**

Ik3 max : 20,2 kA

Ik1 max :
Id :
F : 0,8

Référence client : PMC052

Armoire amont :

. 1	Arrêt d'urgence - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Général SG	I	4/0	160	160								
. 1	Général éclairage	DDR	4/4	20	20	C	300	10					
. 1	Pharmacie - banque - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 1	Réserve	DDR	2/2	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 2	PC détente - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	PC détente - 4x16 A	DDR	4/4	16	16	C	30	10					
. 3	3 PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 4	6 circuits PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Réserve	DDR	4/4	16	16	C	30	10					
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Libre	DDR	2/2	16	16	C	30	6					
. 1	Libre	DDR	4/4	32	32	C	30	10	U1000R 2V		1x6	1x6	1x6
. 2	2 PC - 4x16 A	DDR	4/4	16	16	C	30	10					
. 6	6 départs PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Général Force Motrice - 2x32 A	DDR	2/2	32	32	C	300	10					
. 1	Porte automatique - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Coffrets TD1-2-3-4 - 4x63 A	DDR	4/4	63	63	C	300	10	U1000R 2V		1x25	1x25	1x25
. 1	Porte automatique hall - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Sonorisation - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	Interphone - 2x10 A	DDR	2/2	10	10	C	300	10					
. 1	PC 038	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Général Secours	I	4/0	100	100								
. 11	Circuits PC "ondulé" - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

PAVILLON LAPORTE : - REZ-DE-CHAUSSEE : - BORDERLINK

➤ **TGBT**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :**

Référence client : PMC024

Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	160	160								
. 1	Général éclairage	DDR	4/4	20	20	C	300	10					
. 1	BAES	Dj	2/2	6	6	C		10					
. 1	Eclairage	Dj	2/2	10	10	C		10					
. 1	Telec	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 1	Eclairage 6	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 1	PC	DDR	2/2	20	20	C	30	10					
. 1	Prise de courant Réserve	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Alim rangement	DDR	4/4	16	16	C	30	10					
. 10	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Prise de courant 32A	DDR	2/2	32	32	C	30	10					
. 1	Général Volet roulant	DDR	2/2	32	32	C	300	10					
. 4	Libre	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 1	Alim coffret	DDR	2/2	32	32	C	300	10					
. 1	Alim	DDR	4/4	16	16	C	30	10					

➤ **Armoire Alim V Convecteurs**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :**

Référence client : PMC024

Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	125	125								
. 1	D0	Dj	2/2	4	4	C		10					
. 2	Unité intérieur	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Libre	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Libre	Dj	2/2	20	20	C		10					
. 12	Libre	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Alim clim	DDR	2/2	16	16	D	300	10					

➤ **TD4**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :**

Référence client :

Armoire amont :

. 1	Général	I	2/0	32	32								
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Libre	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ **TD3**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :**

Référence client :

Armoire amont :

. 1	Général	I	2/0	32	32								
. 1	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ **TD2**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

lk3 max : **lk1 max :** **Id :** **F :**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	I	2/0	32	32								
. 1	Eclairage	DDR	2/2	10	10	C	30	10					
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ **TD1**

lk3 max : **lk1 max :** **Id :** **F :**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	I	2/0	32	32								
. 2	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - BORIS VIAN : - Local électrique

➤ **TD SERV 01D**

lk3 max : 5,3 kA **lk1 max :** 4,6 kA **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général vers TD CH01 DS	IDR	4/0	100			500						
. 1	Général vers TD SERV 01D	I	4/0	100									
. 1	Général TD CH01 DN	IDR	4/0	100			500						
. 1	Général éclairage 1	IDR	4/0	100			300						
. 1	Général éclairage 2	IDR	4/0	100			500						
. 1	Sonnette	DDR	2/2	10			30						
. 1	Général prises	Dj	4/0	100									
. 24	Prises	DDR	2/2	16			30						
. 1	General FM	IDR	4/0	100			500						

➤ **TD CH01 DN**

lk3 max : 4,7 kA **lk1 max :** 4,1 kA **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général IG1	Dj		100									
. 10	Divers	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Général IG2	Dj		100									
. 10	Divers	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Réserve	Dj	2/2	16	16	C		10					

PAVILLON LAPORTE : - PREMIER ETAGE : - APJA : - Local électrique

➤ **TD SERV 01 G**

lk3 max : 6,4 kA **lk1 max :** 5,8 kA **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	Dj	4/3	125									
. 1	Général éclairage 1	IDR	4/0	100			300						
. 1	Général éclairage 2	IDR	4/0	100			300						
. 1	Général prises	PI	4/0	100									

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE
. 1	Prise	DDR	2/2	25			30						
. 18	Prise	DDR	2/2	16			30						
. 2	Prise	DDR	2/2	32			30						
. 1	Général FM	IDR	4/0	100			300						
. 7	Volet roulant	DDR	2/2	16			30						
. 1	Machine boisson	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ **TD CH 01 GS**

Ik3 max : 6,7 kA

Ik1 max : 5,8 kA

Id :
F : 0,8

Référence client :
Armoire amont :

. 1	Général nord	I	4/0	100									
. 1	Voyant	Dj	4/4	10	10	C		10					
. 1	MX	Dj	2/2	10	10	C		10					
. 14	Divers	Dj	2/2	16	16	C		10					
. 1	Général sud	I	4/0	100									
. 1	Voyant	Dj	4/4	10	10	C		10					
. 1	MX	Dj	2/2	10	10	C		10					
. 8	Divers	Dj	2/2	16	16	C		10					

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau UMPSA PMC 217

➤ **COFFRET OFFICE**

Ik3 max :
Ik1 max :
Id :
F : 0,8

Référence client :
Armoire amont :

. 1	Général - 4x40 A	IDR	4/0	40	40		30						
-----	------------------	-----	-----	----	----	--	----	--	--	--	--	--	--

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulations centre de thérapie brève

➤ **TD SG 6**

Ik3 max :
Ik1 max :
Id :
F :
Référence client :
Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	32	32								
. 4	Eclairage	Dj	2/2	10	10	C		10					
. 4	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 2	Volet roulant	Dj	2/2	16	16	C		10					

➤ **TD CH 1**

Ik3 max :
Ik1 max :
Id :
F :
Référence client :
Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	63	63								
-----	---------	---	-----	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--

➤ **TD CH 4**

Ik3 max :
Ik1 max :
Id :
F :
Référence client :
Armoire amont :

. 1	Général	I	4/0	63	63								
-----	---------	---	-----	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôles	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

➤ **6 COFFRETS CIRCULATION HOPITAL DE JOUR**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :**

. 4	Départs PC TDSG6 - 2x16 A	DDR					30						
. 2	Départs PC TDSG5 - 2x16 A	DDR					30						
. 4	Départs PC TDSG4 - 2x16 A	DDR					30						
. 4	Départs PC TDSG3 - 2x16 A	DDR					30						
. 2	Départs PC TDSG2 - 2x16 A	DDR					30						
. 4	Départs TDSG1 - 2x16 A	DDR					30						

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Infirmerie PMC 248

➤ **COFFRET CHAUFFAGE (cadre de santé)**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					
. 1	PC radiologie - 3x32 A	DDR	3/3	32	32	C	30	10					
. 2	PC Cabines	DDR	4/4	16	16	C	30	10					
. 1	Non identifiée	DDR	4/4	16	16	C	30	6					
. 2	Alim coffret	DDR	2/2	16	16	C	30	6					

PAVILLON LAPORTE : - DEUXIEME ETAGE : - Circulation Consultados / UMES

➤ **TGBT (2ème étage gauche)**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	I	4/0	100	100								
. 3	Tableau	Dj	4/4	32	32	C	10	U1000R 2V			1x6	1x6	1x6
. 1	PC office - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	6					
. 3	Divers	Dj	2/2	10	10	C	10						
. 1	Informatique	Dj	3/3	32	32	C	10	U1000R 2V			1x6		1x6
. 1	Non identifiée	Dj	2/2	10	10	C	10						
. 1	Général Secours	I	4/0	32	32								
. 1	Non identifiée	Dj	2/2	6	6	C	10						

➤ **ALIMENTATION 230 tri 1**

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F : 0,8**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	I	4/0	32	32								
. 8	Départs PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ **ALIMENTATION 230 tri 2**

Quantité	Désignation circuits	Dispositif de protection							Canalisations				
		Type	Nbre Pôle	Calibre In (A)	Surcharge lth (A)	Mg ⁽¹⁾	IΔn (mA) ⁽²⁾	PdC (kA)	Type	Iz / F	Section (mm²)		
											Phase	Neutre	PE

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	I	4/0	32	32								
. 13	Départs PC - 2x16 A	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ ALIMENTATION 230 tri 3

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	IDR	4/0	40	40		30						
-----	---------	-----	-----	----	----	--	----	--	--	--	--	--	--

➤ ALIMENTATION 230 tri 4

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	IDR	4/0	40	40		30						
. 3	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ Coffret PMC 204

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :** 0,8

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	IDR	4/0	40	40		30						
. 4	Eclairage	Dj	2/2	10	10	C		10					
. 1	Prise de courant	DDR	2/2	16	16	C	30	10					

➤ Coffret PMC 238

Ik3 max : **Ik1 max :** **Id :** **F :**

Référence client : **Armoire amont :**

. 1	Général	IDR	4/0	40	40		30						
. 4	Eclairage	Dj	2/2	10	10	C		10					

⁽¹⁾Mg: magnétique ⁽²⁾IΔn: sensibilité différentielle mA

Significations des abréviations utilisées

In : Intensité nominale	Ik : Intensité de court-circuit	Iz : Intensité admissible	lth : Réglage du dispositif de protection
Id : Intensité de défaut phase/terre	PdC : Pouvoir de coupure	F : Facteur de correction	Nbre pôle : Nombre de pôle coupé/protégé
Ph/N : Phase / Neutre	Ph/N : Phase / Neutre	PE : Conducteur de protection	PSNE : Protection Surcharge non exigée
PI : Protection Intégrée	IS : Interrupteur sectionneur	IF : Interrupteur fusible	ISF : Interrupteur sectionneur fusible
S : Sectionneur	SF : Sectionneur fusible	Fu : Fusibles	IDR : Interrupteur Différentiel
INV : Inverseur	Dj : Disjoncteur	DDR : Disjoncteur Différentiel	DDA : Dispositif de Déconnexion Auto
RT : Relais Thermique	RE : Relais Electronique	RM : Relais Magnétique	RMT : Relais Magnétothermique
C : Contacteur	DC : Discontacteur	RD : Relais différentiel	Xa/b : a pôles coupés, b pôles protégés
Mg : magnétique	IΔn : sensibilité différentielle mA	FL : Filiation	

Etendue, méthodologie et critères d'appréciation des mesurages

Préambule

Les mesures / essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.

Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100, NF C 15-150-1, NF EN 50107-1, NF C 15-211, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200).

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Type de réseau	Valeur Id (A) HT	Valeur maximum prise de terre				Masses BT TT (Ohm)
		TNR – ITR (Ohm)	TTS (Ohm)			
			U _{tp} = 2 kV	U _{tp} = 4 kV	U _{tp} = 10 kV	
Aéro-souterrain	40	26	30	30	30	50 / I Delta n
	150	6	10	24	30	
	300	3	5	12	30	
Souterrain	1000	1	1	3	10	

Pour la NF C 13 200, en règle générale, une valeur de prise de terre inférieure ou égale à 1 ohm est présumée satisfaisante à cette exigence.

U_{tp} : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quelque soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité).
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires présentés.
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux (ou locaux ayant des influences externes assimilées), la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes accessibles depuis le sol.
- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre, d'un ohmmètre ou visuellement.
- **Valeurs limites**
 - **En basse tension** : La valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de distribution doit être systématiquement indiquée lors des vérifications initiales. Les valeurs de continuité des conducteurs de protection aboutissant aux différents matériels doivent être comparées à celles préconisées dans le paragraphe D.6.2 ou D.6.3 du guide UTE C 15-105; toutefois, lors des vérifications initiales ou sur demande de l'inspection du travail réalisées en schéma TN ou IT, en l'absence de notes de calculs justificatives dans le dossier technique, les valeurs sont à comparer à celles du tableau DC du paragraphe D.6.1 du guide UTE C 15-105.
 - **En haute tension** : En cas de doute, ou lorsque l'examen visuel n'est pas réalisable, une mesure de continuité doit être effectuée; entre deux points simultanément accessibles. La résistance mesurée doit être au plus égale à 200 mΩ.
- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm.
- **Sur les prises de courant sans millésime est réalisée tous les ans.**
- **Sur les appareils d'éclairage ou prises de courant avec millésime est réalisée à la date du millésime.**

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quelque soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils portatifs à main et mobiles présentés, les matériels fixes et semi-fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux ou absent, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour U > 500V (NF C15-100 ou NF C17-200), pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour U ≤ 230V, 0,40 Mégohm pour U > 230V.
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI (sauf si présence d'un défaut) est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT et les DDR > à 1A. Cet essai est réalisé si l'établissement l'autorise et le rend possible.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création d'un défaut réel sur l'installation ou d'un défaut amont-aval (méthode 1 ou 2 de l'annexe B du titre 6 de la NFC15-100).
- **Valeurs limites** : Essais satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I delta n) et la moitié de la valeur assignée (I Delta n/2).
- **Unité des valeurs** : mA
- Pour les DDR > à 1A seul un test de fonctionnement mécanique par le bouton test est réalisé.

Rappels sur les vérifications d'installations électriques en application des articles R. 4226-14, R. 4226-16, R. 4226-21 et R. 4722-26 du code du travail

1. OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par :

- les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail,
- le décret mines et carrières décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité,
- les arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques).

Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé « Employeur » dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus sauf en VDT (R4722-26).

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques,
- protection contre la foudre, etc,
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
 - protection du public contre les risques d'incendie et de panique
 - protection des biens et de l'environnement
 - conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles,
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public),
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2. ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

La vérification d'un équipement de travail porte sur les points suivants :

- adaptation de l'équipement de travail aux caractéristiques de l'installation fixe d'alimentation, en ce qui concerne le schéma des mises à la terre et le courant de court-circuit présumé au point d'installation,
- adaptation des différentes enveloppes et des câbles aux conditions d'influences externes,
- protection contre les contacts directs,
- protection contre les contacts indirects en cas de défaut d'isolement sur les masses accessibles,
- protection contre les surintensités de la canalisation fixe alimentant la machine.

La vérification ne concerne pas la protection contre les surintensités des circuits internes ni la protection des moteurs contre les échauffements anormaux des équipements de travail soumis à des règles de conception lors de leur première mise sur le marché.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3. ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (cf. §6),
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.),
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NF C18 510 art 11.4.2),
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension,
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection,
 - les schémas complets et à jour,
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion, à défaut le

classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.
Indication, le cas échéant par famille de locaux, des conditions d'influences externes et des degrés minimaux de protection des matériels.
Les emplacements à risques d'explosion et leur classification en zones figurent dans « le document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) » établi et mis à jour par le chef d'établissement, il n'est pas du ressort du vérificateur de proposer un tel classement.
Si nécessaire, une limite d'intervention est portée dans le rapport à ce sujet indiquant que le DRPCE n'a pas été réalisé ou fourni par le chef d'établissement et qu'une analyse permettant sa rédaction doit être menée.

- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE), prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail,
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.
- Note DGT mars 2024 :
 - Dépose et repose des plastrons des armoires basse tension :
La dépose et repose des plastrons est à réaliser par une personne habilitée de l'établissement ou missionnée pour le faire par le client.
Si ce n'est pas réalisé, l'intervenant APAVE procède à la dépose et repose des plastrons sauf refus du client. Cette intervention pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. En cas de refus ou de risque pour l'intervenant APAVE, cela fera l'objet d'une observation et l'acte technique ne sera pas réalisé.
 - Essais des dispositifs différentiels :
L'essai des dispositifs différentiels est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Essais des dispositifs de coupure d'urgence des armoires de distribution basse tension :
L'essai des systèmes télécommandés des coupures d'urgence des armoires de distribution basse tension est à réaliser pendant la vérification réglementaire. Si ces essais ne sont pas autorisés, Apave propose une coupure décalée. En cas de refus, l'absence d'essais fera l'objet d'une observation dans le rapport et un plan de coupure sera à réaliser par le client pour les prochaines vérifications.
 - Coupure décalées :
En cas de coupure décalée ce rapport fera l'objet d'un rapport en complète et remplace.

4. CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments.

A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5. RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les observations sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à cette dernière version, les opérations qui permettent de lever les observations sont à réaliser dans le cadre de cette norme antérieure sauf si l'ampleur des travaux les soumet à une visite initiale électrique qui sera réalisée en référence à la dernière version de la norme concernée.

Le rapport réglementaire de vérification des installations électriques est destiné à l'employeur, lorsque le contractant (Facility Manager par exemple), n'est pas l'employeur, l'original du livrable doit lui être adressé.

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

6. MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure⁽¹⁾ doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité', elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

⁽¹⁾ Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, modification/ajout de circuits de distribution, création/réaménagement d'installations

7. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8. INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.